

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 271

8 février 2010

SOMMAIRE

Ability m3 S.à.r.l.	13000	ING PFCE Top Holdco S.à r.l.	13008
Bäckerei vum Séi s.à r.l.	12981	Maxensis S.A.	12970
Bellecote S.A.	12991	Mike S.A.	12980
Benelux Commercial Office S.à r.l.	13003	Monterey Holdings I Sàrl	12971
Bristol-Myers Squibb Luxembourg Inter- national S.C.A.	13000	NF Lux Buildings S.A.	12993
Compagnie Financière de l'Accessoire Textile S.A.H.	12968	OZ Carbon Trading (Lux) S. à r.l.	12991
Demeter Luxembourg S.A.	13002	Pai Investment S.A.	12992
Electro Avelca	12997	PerkinElmer Holding Luxembourg	12982
Empik Centrum Investments S.A.	12976	Pilotron S.A.	12969
Energy Investments S.A.	12962	PMK International S.A.	12968
Eugénie Patri Sébastien EPS	12968	PMT Europe S.à r.l.	12982
Falcon Fund Management (Luxembourg)	12969	ProLogis Belgium XV S.à r.l.	12970
FC2I S.A.	12981	ProLogis France LII S.à r.l.	13003
Financial Services S.à r.l.	13004	ProLogis France XLIII S.à r.l.	12980
Finesse Holding S.A.H.	12980	ProLogis France XL S.à r.l.	12997
Generación Eléctrica Hispana S.à r.l.	13002	Savalmo S.A.	12981
Global Cement Investment S.A.	12976	Scilly Holding S.A.	12998
Imalia S.A.	13003	Scilly S.A.	12998
Infigen Energy Finance (Lux) S.à r.l.	13002	Seema Management S.à r.l.	12992
		Stallyard S.A.	12969
		Tickets International S.A.	13004

Energy Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 150.468.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-third December.

Before Maître Roger ARRENDORFF, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy Luxembourg, to whom remains the present deed.

THERE APPEARED:

MULTIPLE ENTERPRISES ASSOCIATION INTERNATIONAL S.A., a public limited liability company, having its registered office set at 18 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B37.095,

represented by Vanessa MOROLLI, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal, dated on 22nd December 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, has drawn up the following articles of association of a public limited company (société anonyme), which it intends to organize as shareholder or with any person who may become shareholder of this company in the future.

Title I. - Denomination - Registered office - Duration - Corporate object

Art. 1. There is formed a public limited company ("société anonyme") under the name of "ENERGY INVESTMENTS S.A."

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors. Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

Art. 3. The duration of the company is unlimited.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participations.

The company may also manage and develop its own real estate. The company may proceed notably to any real estate purchase, sale or contribution, or may realize any real estate promotion or co-promotion. The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Furthermore the company shall have all powers necessary to the accomplishment or the development of its object, within the limits of all activities permitted to a "Société de Participations Financières".

Title II. - Capital - Shares

Art. 5. The subscribed share capital is fixed at thirty one thousand euros (31,000.- EUR), represented by thirty one thousand (31,000) shares with a par value of one euro (1 EUR) per share. The shares may be registered or bearer shares, at the option of the shareholder, except those shares for which the law prescribes registered form.

The company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The capital of the company may be increased or reduced by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the articles of association.

The company may repurchase its own shares with its free reserves under the provisions set forth in article 49-2 of the law on commercial companies.

Title III. - Management

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of association of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.

The delegation to a member of the board is subject to a previous authorisation of the general meeting.

Art. 12. The company is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board of directors.

Title IV. - Supervision

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

Title V. - General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting is held on the 15th of June at 11 h at the company's registered office, or at any other place to be specified in the convening notices.

If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting.

It must be convened at the written request of shareholders representing 20% of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

Title VI. - Accounting year - Allocation of profits

Art. 18. The company's business year begins on January 1st and ends on December 31st of the same year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting. Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

Title VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Title VIII. - General provisions

Art. 21. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory dispositions

- 1.- The first financial year runs from the date of incorporation and ends on December 31, 2010.
- 2.- The first General Meeting will be held in the year 2011.

Subscription and Payment

The capital has been subscribed by the above-named person.

All these shares have been paid up in cash to the extent of one hundred per cent, and therefore the amount of THIRTY ONE THOUSAND (31.000.- €) EURO is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Declaration - Estimate of costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the Law as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at nine hundred twenty-five euro (925,- €).

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as duly convoked, has proceeded to hold an extraordinary general meeting and, has stated that it was regularly constituted and has passed the following resolutions:

- 1.- The number of directors is fixed at three (3) and that of the auditors at one (1).
- 2.- The following have been appointed as directors:
 - a) Emmanuel Réveillaud, lawyer, born in La Rochelle (F), on October 10, 1971, residing in 20 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg;
 - b) Charles Ossola, lawyer, born in Nancy (F), on November 22, 1963, residing in 20 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg;
 - c) Christine Louis-Haberer, employee, born in Vitry (F), on July 23, 1967, residing in 20 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg.
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor:

Esbelta de Freitas, lawyer, born in Villerupt, on August 20, 1969, residing in 20 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg.
- 4.- The registered office is established in 18 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 5.- The mandates of the directors and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2015.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the above appearing person, acting as said before, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-trois décembre.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

MULTIPLE ENTERPRISES ASSOCIATION INTERNATIONAL S.A., une société anonyme ayant son siège social au 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B37.095,

représentée par Vanessa MOROLLI, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 22 décembre 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Siège - Durée - Objet social

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "ENERGY INVESTMENTS S.A.".

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet social toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier. Elle pourra ainsi procéder notamment à toute opération d'achat, de vente ou d'apport de biens immobiliers, de promotion ou de copromotion immobilière.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Titre II. - Capital - Actions

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente-et-un mille euros (31.000 euros), représenté par trente-et-un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale de un euro (1 euro) chacune.

Les actions peuvent être sous forme enregistrées ou des actions au porteur, suivant l'option de l'actionnaire, excepté les actions pour lesquelles la loi prescrit la forme enregistrée.

Les actions de la société peuvent être créées, suivant l'option de leur propriétaire, en certificat représentatif d'une, deux ou plusieurs actions.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures (la "Loi") et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil d'administration.

Titre IV. - Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 15 juin à 11h au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 20% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société identifiera seulement un propriétaire pour chaque action; au cas où une action serait détenue par plus d'une personne, la société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée en tant que propriétaire unique, par rapport à la société.

Titre VI. - Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale. Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Titre VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 21. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la Loi et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

La comparante précitée, a souscrit aux trente-et-un mille actions.

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (31.000 euros) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la Loi et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de neuf cent vingt-cinq euros (925,- €).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée elle a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Emmanuel Réveillaud, avocat, né à La Rochelle (F), le 10 octobre 1971 demeurant au 20 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg;
 - b) Charles Ossola, avocat, né à Nancy (F), le 22 novembre 1963, demeurant 20 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg; et
 - c) Christine Louis-Haberer, employée, née à Vitry (F), le 23 juillet 1967, demeurant 20 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.
- 3.- A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes: Esbelta De Freitas, avocate, née à Villerupt (F) le 20 août 1969, demeurant 20 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.
- 4.- Le siège social est établi au 18 avenue Marie Thérèse, L-2132 Luxembourg.
- 5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne précitée les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne précitée, ès-qualités qu'il agit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MOROLLI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 29 décembre 2009. REM 2009/ 1721. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 7 janvier 2010.

Référence de publication: 2010010576/320.

(100002982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

PMK International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 66.505.

—
AUSZUG

Aus einer ausserordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft PMK INTERNATIONAL S.A., mit Sitz in L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 66.505, aufgenommen durch den Notar Henri BECK, mit dem Amtssitze in Echternach, am 29. Dezember 2009, einregistriert in Echternach, am 30. Dezember 2009, Relation: ECH/2009/2043, geht hervor dass:

- 1) die Liquidation der Gesellschaft definitiv abgeschlossen ist,
- 2) die Bücher der Gesellschaft während fünf Jahren am ehemaligen Gesellschaftssitz aufbewahrt werden.

Echternach, den 31. Dezember 2009.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2010011578/17.

(100004203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Eugénie Patri Sébastien EPS, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 94.049.

En date du 16 décembre 2009, Eugénie Patri Sébastien EPS a procédé au rachat de 250 000 actions propres de classe D.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 4 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010011903/11.

(100005446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Compagnie Financière de l'Accessoire Textile S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 58.419.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 30 décembre 2009.

Résolutions:

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 30 juin 2011 comme suit:

Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L - 1449 Luxembourg.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2010011851/17.

(100005419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Stallyard S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 98.405.

Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco C&T (Luxembourg) SA informe de la dénonciation de la convention de domiciliation signée le 7 Avril 2006 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

Stallyard SA ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, et Citco C&T (Luxembourg) SA ayant son siège social au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que repreneur du contrat précédemment conclu avec Citco (Luxembourg) SA.

Citco C&T (Luxembourg) SA informe également des démissions suivantes:

- Luxembourg Corporation Company S.A. avec siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant qu'Administrateur et Administrateur Délégué
 - TCG Gestion SA avec siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant qu'Administrateur
 - CMS Management Services SA avec siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant qu'Administrateur
 - CAS Services SA avec siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes
- lesdites démissions prenant effet le 4 janvier 2010

Fait à Luxembourg, le 4 janvier 2010.

Christelle Ferry / Fabrice Geimer.

Référence de publication: 2010011579/20.

(100003865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Falcon Fund Management (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 28.918.

Démission administrateur

Monsieur Thomas LIPS a donné sa démission en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 6 janvier 2010.

Depuis cette date, le conseil d'administration de la Société se compose de la manière suivante:

- Monsieur Jürg LEU
- Monsieur Sascha ZEITZ
- Monsieur Marius DORFMEISTER

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Falcon Fund Management (Luxembourg)

Signature

Référence de publication: 2010011920/17.

(100005444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Pilotron S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8008 Strassen, 98, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 37.925.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement le 27 novembre 2009

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, accepte les démissions de Monsieur Yves BAILLY, de Monsieur François PIRARD et de Madame Alexandra DARKOS de leurs fonctions d'administrateurs et décide de les remplacer par Monsieur Gaëtan MOXHET, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-8008 Strassen, 98, route d'Arlon, Monsieur Albert MOXHET, retraité, demeurant à B-4910 Theux, 7, rue Pré des Lys et Monsieur Bernard MOXHET, gestionnaire d'entreprise, demeurant à B-7030 Saint-Symphorien, 19, rue Félix Maigret de Priches. Leurs mandats prendront fin le jour de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gaëtan MOXHET

Administrateur

Référence de publication: 2010011904/17.

(100005302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

ProLogis Belgium XV S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.905.

à rayer: Suite à un contrat daté du 27 novembre 2009 sept cent soixante-quinze (775) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c.à.d, ProLogis European Developments BV ont été transférées à ProLogis Management II Sàrl agissant pour le compte de ProLogis European Properties Fund II (the "Fund"), ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à rayer: Suite à un contrat daté du 27 novembre 2009 sept cent soixante-quinze (775) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c.à.d, ProLogis Management II Sàrl agissant pour le compte de ProLogis European Properties Fund II (the "Fund") ont été transférées à ProLogis European Holdings X Sàrl, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à rayer: Suite à un contrat daté du 27 novembre 2009 sept cent soixante-quinze (775) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c.à.d, ProLogis European Holdings X Sàrl ont été transférées à ProLogis European Holdings XI Sàrl, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à rayer: Suite à un contrat daté du 27 novembre 2009 sept cent soixante-quinze (775) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c.à.d, ProLogis European Holdings XI Sàrl ont été transférées à ProLogis European Finance XI Sàrl, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 27 novembre 2009 sept cent soixante-quinze (775) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c.à.d, ProLogis European Finance XI Sàrl ont été transférées à ProLogis Holding III BV, ayant son siège social à NL -1118 BG Schiphol Airport, 115 Schiphol Boulevard. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

ProLogis Holding III BV	775 parts
Total	775 parts sociales

Le 09 décembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010011870/38.

(100004872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Maxensis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 118.175.

Il résulte des décisions prises lors du Conseil d'Administration tenu en date du 3 novembre 2009 que:

- Monsieur Max GALOWICH, administrateur, a été nommé président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010011925/15.

(100005387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Monterey Holdings I Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.253.025,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.057.

In the year Two Thousand and Nine, on the twenty-fourth day of November.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

1. Dory 1 Sàrl, a société à responsabilité limitée, incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 110.296 ("Dory 1"),

2. Dory 1 (NFR) Sàrl, a société à responsabilité limitée, incorporated and organized under the laws of Luxembourg having its registered office at 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B116.773 ("Dory 1 (NFR)"),

3. Dory 2 Sàrl, a société à responsabilité limitée, incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 110.297 ("Dory 2"),

4. Dory 3 Sàrl, a société à responsabilité limitée, incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 110.298 ("Dory 3"),

5. Dory 4 Sàrl, a société à responsabilité limitée, incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 110.299 ("Dory 4"),

6. Terra Firma Deutsche Annington L.P., having its registered office at First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, acting through its general partner Terra Firma Investments (DA) Limited, having its registered office at First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, registered in Guernsey under Company Register Number 43845 ("TFDA"),

7. Terra Firma Deutsche Annington II L.P., having its registered office at First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, acting through its general partner Terra Firma Investments (DA) II Limited, having its registered office at First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, registered in Guernsey, under Company Register Number 44792 ("TFDA II"),

8. Terra Firma Deutsche Annington III L.P., having its registered office at First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, acting through its general partner Terra Firma Investments (DA) Limited, having its registered office at First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, registered in Guernsey under Company Register Number 43845 ("TFDA III"),

9. Terra Firma Deutsche Annington IV L.P., having its registered office at First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, acting through its general partner Terra Firma Investments (DA) Limited, having its registered office at First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, registered in Guernsey under Company Register Number 43845 ("TFDA IV"),

10. Terra Firma Deutsche Annington V L.P., having its registered office at First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, acting through its general partner Terra Firma Investments (DA) Limited, having its registered office at First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, registered in Guernsey under Company Register Number 43845 ("TFDA V"),

here represented by Mr. Pawel Hermelinski, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact the following:

(A) That the appearing parties declare to be the current shareholders of Monterey Holdings I Sàrl, a société à responsabilité limitée, with registered office at 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 109.057, incorporated pursuant to a deed of Maître Jacques Delvaux residing in Luxembourg, dated 10 June 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated 19 November 2005, number 1237, page 59338, (the "Company").

The articles of association have been amended pursuant to the following deeds:

- a deed of Maître Paul Bettingen residing in Niederanven, dated 14 July 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 6 December 2005, number 1329, page 63748,

- a deed of the undersigned notary, dated 11 August 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 3 January 2006, number 6, page 253,
- a deed of the undersigned notary dated 5 August 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 9 January 2006, number 48, page 2288,
- a deed of Maître Paul Bettingen prenamed, dated 24 May 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 26 August 2006, number 1624, page 77920,
- a deed of the undersigned notary dated 31 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated 25 March 2008, number 724, page 34706,
- a deed of the undersigned notary dated 10 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated 24 July 2008, number 1830, page 87797,
- a deed of the undersigned notary dated 11 February 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated 1 April 2009, number 704, page 33765,
- a deed of the undersigned notary dated 6 May 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated 15 June 2009, number 1166, page 55922.

(B) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 149,300 so as to bring it from its current amount of EUR 9,103,725 to EUR 9,253,025 by the issuance of 5,972 new shares having a par value of EUR 25 each, and the same rights and obligations as the current existing shares;
2. Waiver by Dory 1 Sàrl, Doty 2 Sàrl, Dory 3 Sàrl, Dory 4 Sàrl and Dory 1 (NFR) Sàrl of their preferential subscription rights and subscription and full payment of the newly issued shares by contribution in cash by Terra Firma Deutsche Annington L.P., Terra Firma Deutsche Annington II L.P., Terra Firma Deutsche Annington III L.P., Terra Firma Deutsche Annington IV L.P. and Terra Firma Deutsche Annington V L.P.;
3. Subsequent amendment of Article 6.1, first paragraph, of the articles of association of the Company;
4. Decision to authorize the board of directors of the Company to issue up to 14,754,413 convertible preferred equity certificates ("CPECs") having a par value of EUR 1 each, to Terra Firma Deutsche Annington L.P., Terra Firma Deutsche Annington II L.P., Terra Firma Deutsche Annington III L.P., Terra Firma Deutsche Annington IV L.P. and Terra Firma Deutsche Annington V L.P.;

5. Decision to confirm full authority of the board of directors (conseil de gérance) to determine the terms and conditions of such CPECs;

6. Miscellaneous

(C) That the shareholders request the notary to document the following resolutions:

First resolution

The general shareholders' meeting unanimously RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of One Hundred and Forty Nine Thousand Three Hundred Euros (EUR 149,300) so as to bring it from its current amount of Nine Million One Hundred and Three Thousand Seven Hundred and Twenty Five Euros (EUR 9,103,725) to Nine Million Two Hundred and Fifty-Three Thousand and Twenty-Five Euros (EUR 9,253,025) by the issuance of Five Thousand Nine Hundred and Seventy-Two (5,972) new shares, each having a par value of Twenty Five Euros (EUR 25).

Second resolution

Dory 1, Dory 1 (NFR), Dory 2, Dory 3 and Dory 4 having waived their preferential subscription rights, the general shareholders' meeting unanimously RESOLVES to accept the subscription of Five Thousand Nine Hundred and Seventy-Two (5,972) shares by TFDA, TFDA II, TFDA III, TFDA IV and TFDA V in the following amounts and proportion:

Subscription - Payment

THEREUPON

- 1) TFDA, represented as stated above, declares to subscribe for One Thousand Six Hundred and Four (1,604) new shares and to pay them fully by contribution in cash for an amount of Forty Thousand and One Hundred Euros (EUR 40,100);
- 2) TFDA II, represented as stated above, declares to subscribe for Seven Hundred and Seventeen (717) new shares and to pay them fully by contribution in cash for an amount of Seventeen Thousand Nine Hundred and Twenty-Five Euros (EUR 17,925);
- 3) TFDA III, represented as stated above, declares to subscribe for Nine Hundred and Four (904) new shares and to pay them fully by contribution in cash for an amount of Twenty-Two Thousand and Six Hundred Euros (EUR 22,600);
- 4) TFDA IV, represented as stated above, declares to subscribe for One Thousand Four Hundred and Fifteen (1,415) new shares and to pay them fully by contribution in cash for an amount of Thirty-Five Thousand Three Hundred and Seventy-Five Euros (EUR 35,375);

5) TFDA V, represented as stated above, declares to subscribe for One Thousand Three Hundred and Thirty-Two (1,332) new shares and to pay them fully by contribution in cash for an amount of Thirty-Three Thousand and Three Hundred Euros (EUR 33,300).

The amount of One Hundred and Forty-Nine Thousand and Three Hundred Euros (EUR 149,300) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by means of a bank certificate.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the general shareholders' meeting unanimously RESOLVES to amend Article 6.1, first paragraph, of the Company's articles of association, which will henceforth have the following wording:

" **6.1. Subscribed and Share capital.** The subscribed capital is fixed at Nine Million Two Hundred and Fifty-Three Thousand and Twenty-Five Euros (EUR 9,253,025) represented by Three Hundred and Seventy Thousand One Hundred and Twenty-One (370,121) shares (parts sociales) (the "Shares") with a par value of Twenty-Five Euros (EUR 25) each, all fully subscribed and entirely paid up."

Fourth resolution

The general shareholders' meeting unanimously RESOLVES to authorize the board of directors (conseil de gérance) to issue up to Fourteen Million Seven Hundred and Fifty-Four Thousand Four Hundred and Thirteen (14,754,413) CPECs, having a par value of EUR 1 each, to TFDA, TFDA II, TFDA III, TFDA IV and TFDA V.

Fifth resolution

The general shareholders' meeting unanimously RESOLVES to confirm full authority of the board of directors (conseil de gérance) to determine the terms and conditions of such CPECs.

There being no further business, the General Meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party, is known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger notaire de résidence à Luxembourg,

ONT COMPARU:

1. Dory 1 Sàrl, une société à responsabilité limitée, constituée et organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.296 ("Dory 1"),

2. Dory 1 (NFR) Sàrl, une société à responsabilité limitée, constituée et organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.773 ("Dory 1 (NFR)"),

3. Dory 2 Sàrl, une société à responsabilité limitée, constituée et organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.297 ("Dory 2"),

4. Dory 3 Sàrl, une société à responsabilité limitée, constituée et organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.298 ("Dory 3"),

5. Dory 4 Sàrl, une société à responsabilité limitée, constituée et organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.299 ("Dory 4"),

6. Terra Firma Deutsche Annington L.P., ayant son siège social à First Floor, Dorey Court, Admirai Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, agissant par l'intermédiaire de son general partner Terra Firma Investments (DA) Limited ayant son siège social à First Floor, Dorey Court, Admirai Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, enregistré à Guernsey sous le numéro de registre des sociétés 43845 ("TFDA"),

7. Terra Firma Deutsche Annington II L.P., ayant son siège social à First Floor, Dorey Court, Admirai Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, agissant par l'intermédiaire de son general partner Terra Firma Investments (DA) II Limited, ayant son siège social à First Floor, Dorey Court, Admirai Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, enregistré à Guernsey sous le numéro de registre des sociétés 44792 ("TFDA II"),

8. Terra Firma Deutsche Annington III L.P., ayant son siège social à First Floor, Dorey Court, Admirai Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, agissant par l'intermédiaire de son general partner Terra Firma Investments (DA) Limited, ayant son siège social à First Floor, Dorey Court, Admirai Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, enregistré à Guernsey sous le numéro de registre des sociétés 43845 ("TFDA III"),

9. Terra Firma Deutsche Annington IV L.P., ayant son siège social à First Floor, Dorey Court, Admirai Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, agissant par l'intermédiaire de son general partner Terra Firma Investments (DA) Limited, ayant son siège social à First Floor, Dorey Court, Admirai Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, enregistré à Guernsey sous le numéro de registre des sociétés 43845 ("TFDA IV"),

10. Terra Firma Deutsche Annington V L.P., ayant son siège social à First Floor, Dorey Court, Admirai Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, agissant par l'intermédiaire de son general partner Terra Firma Investments (DA) Limited, ayant son siège social à First Floor, Dorey Court, Admirai Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, enregistré sous le numéro de registre des sociétés 43845 ("TFDA V"),

Ici représentées par Monsieur Pawel Hermelinski, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'établir ce qui suit:

(A) Que les comparants déclarent être les associés de la société Monterey Holdings I Sàrl, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jacques Delvaux résidant à Luxembourg, daté du 10 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 19 novembre 2005, numéro 1237, page 59338 (la "Société"),

Les statuts ont été modifiés par les actes suivants:

- un acte de Maître Paul Bettingen résidant à Niederanven, en date du 14 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 6 décembre 2005, numéro 1329, page 63748,

- un acte du notaire instrumentant en date du 11 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 3 janvier 2006, numéro 6 page 253,

- un acte du notaire instrumentant, en date du 5 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 9 janvier 2006, numéro 48, page 2288,

- un acte de Maître Paul Bettingen, en date du 24 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 26 août 2006, numéro 1624, page 77920,

- un acte du notaire instrumentant, en date du 31 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 25 mars 2008, numéro 724, page 34706,

- un acte du notaire instrumentant en date du 10 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 24 juillet 2008, numéro 1830, page 87797,

- un acte du notaire instrumentant en date du 11 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 1 avril 2009, numéro 704, page 33765,

- un acte du notaire instrumentant en date du 6 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 15 juin 2009, numéro 1166, page 55992,

(B) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 149.300 EUR afin de le porter de son montant actuel de 9.103.725 EUR à 9.253.025 EUR par l'émission de 5.972 nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 25 EUR chacune, et les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2) Renonciation par Dory 1 Sàrl, Dory 2 Sàrl, Dory 3 Sàrl, Dory 4 Sàrl et Dory 1 (NFR) Sàrl à leur droit de souscription préférentiel et souscription et libération totale des parts sociales nouvellement émises par apport en numéraire par Terra Firma Deutsche Annington L.P., Terra Firma Deutsche Annington II L.P., Terra Firma Deutsche Annington III L.P., Terra Firma Deutsche Annington IV L.P. et Terra Firma Deutsche Annington V L.P.;

3) Modification subséquente de l'article 6.1, premier paragraphe, des statuts de la Société;

4) Décision d'autoriser le conseil de gérance d'émettre jusqu'à 14.754.413 obligations convertibles ("CPECs") ayant une valeur nominale de 1 EUR chacune à Terra Firma Deutsche Annington L.P., Terra Firma Deutsche Annington II L.P., Terra Firma Deutsche Annington III L.P., Terra Firma Deutsche Annington IV L.P. et Terra Firma Deutsche Annington V L.P.;

5) Décision de confirmer la compétence du conseil de gérance afin de déterminer les termes et conditions desdits CPECs;

6) Divers.

(C) Les associés ont prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés DECIDE à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent quarante-neuf mille trois cents euros (149.300 EUR) en vue de porter son montant actuel de neuf millions cent trois mille sept cent vingt-cinq euros (9.103.725 EUR) à neuf millions deux cent cinquante-trois mille et vingt-cinq euros (9.253.025 EUR) par l'émission de cinq mille neuf cent soixante-douze (5.972) nouvelles parts sociales, chacune d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25).

Deuxième résolution

Dory 1, Dory 1 (NFR), Dory 2, Dory 3 et Dory 4 ayant renoncés à leur droit de souscription préférentiel, l'assemblée générale des associés DECIDE à l'unanimité d'accepter la souscription des cinq mille neuf cent soixante-douze (5.972) parts sociales par TFDA, TFDA II, TFDA III, TFDA IV et TFDA V dans les montants et proportions suivants:

Souscription - Libération

SUR CE:

1) TFDA, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire un mille six cent et quatre (1.604) nouvelles parts sociales et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de quarante mille cent euros (40.100 EUR);

2) TFDA II, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire sept cent dix-sept (717) nouvelles parts sociales et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de dix-sept mille neuf cent vingt-cinq euros (17.925 EUR);

3) TFDA III, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire neuf cent et quatre (904) nouvelles parts sociales et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt-deux mille six cent euros (22.600 EUR);

4) TFDA IV, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire un mille quatre cent quinze (1.415) nouvelles parts sociales et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trente-cinq mille trois cent soixante-quinze euros (35.375 EUR);

5) TFDA V, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire un mille trois cent trente-deux (1.332) nouvelles parts sociales et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trente-trois mille trois cent euros (33.300 EUR).

Le montant de cent quarante-neuf mille trois cents euros (149.300 EUR) est dès à présent à la disposition de la Société dont preuve a été fournie au notaire soussigné par un certificat bancaire.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale des associés DECIDE à l'unanimité de modifier l'article 6.1, premier paragraphe, des statuts de la Société qui doit être lu comme suit:

" **6.1. Capital souscrit et Libéré.** Le capital est fixé à neuf millions deux cent cinquante-trois mille et vingt-cinq euros (9.253.025 EUR) représenté par trois cent soixante-dix mille cent vingt-et-une (370.121) parts sociales (les "Parts Sociales") d'une valeur nominale de Vingt-Cinq Euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés DECIDE à l'unanimité d'autoriser le conseil de gérance d'émettre jusqu'à quatorze million sept cent cinquante-quatre mille quatre cent treize (14.754.413) CPECs ayant une valeur nominale de un euro chacune, à TFDA, TFDA II, TFDA III, TFDA IV et TFDA V.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des associés DECIDE à l'unanimité de confirmer la compétence du conseil de gérance afin de déterminer les termes et conditions desdits CPECs.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont évalués à environ mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. HERMELINSKI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 26 novembre 2009. Relation: LAC/2009/50296. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010010641/284.

(100003251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

Global Cement Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 144.590.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 23 décembre 2009

Il résulte dudit procès-verbal que:

Messieurs Patrick MOINET, né à Bastogne et demeurant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12 rue Guillaume Schneider; Olivier LIEGEOIS, né à Bastogne et demeurant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12 rue Guillaume Schneider; et enfin Luc GERONDAL, né à Kinshasa et demeurant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12 rue Guillaume Schneider, ont tous été révoqués de leur fonction de membre du conseil d'administration de la Société avec effet au 23 décembre 2009.

Par ailleurs,

Messieurs Allen de Jesus SANGINES-KRAUSE, né à Mexico City, Mexico, le 28 juin 1959, consultant, demeurant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider; et Henry Samuel LEIJDESDORFF, né aux Pays-Bas, le 6 mars 1954, conseil juridique, demeurant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider ont été nommés membres du conseil d'administration de la Société en qualité d'administrateur de catégorie A; et Monsieur Benoit BAUDUIN, né à Messancy, Belgique le 31 mars 1976, employé privé, demeurant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider a également été nommé membre du conseil d'administration de la Société en qualité d'administrateur de catégorie B, tous pour une durée de trois années avec effet au 23 décembre 2009.

Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2010011852/26.

(100005317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Empik Centrum Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 58.034.

In the year two thousand and nine, on the seventeenth of December.

Before Us, Maître Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Empik Centrum Investments S.A.", a joint stock company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 58.034 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on January 25, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 207 dated April 26, 1997.

The meeting is chaired by Mr. Nicolas Cuisset, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Ms. Rachel Uhl, jurist, with professional address at 15, Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and as scrutineer Mr Hubert JANSSEN, jurist, with professional address at 15, Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act that:

I. The shareholders represented and the number of their shares is shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be registered with these minutes.

II. It appears from the said attendance list that all the thirty-eight thousand thirty (38,030) shares of the Company, which shares are fully paid up, are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda. The shareholders declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notice was necessary.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Capital increase by an amount of one thousand one hundred thirty-six Euro and thirty-six cents (EUR 1,136.36) in order to raise it from its present amount of forty-three million two hundred fifteen thousand seven hundred seventy Euro and eighty cents (EUR 43,215,770.80) to forty-three million two hundred sixteen thousand nine hundred seven Euro and sixteen cents (EUR 43,216,907.16) by creation and issue of one (1) new share, with a nominal value of one thousand one hundred thirty-six Euro and thirty-six cents (EUR 1,136.36) (the "New Share").

2. Subscription by Eastbridge S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 3, Rue Goethe, L-1637 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 118.954 ("Eastbridge"), to the New Share with a nominal value of one thousand one hundred thirty-six Euro and thirty-six cents (EUR 1,136.36) and full payment in the amount of one thousand one hundred thirty-six Euro and thirty-six cents (EUR 1,136.36), together with a share premium in the amount of fifty million Euro (EUR 50,000,000.-) by contribution in kind in the total amount of fifty million one thousand one hundred thirty-six Euro and thirty-six cents (EUR 50,001,136.36) consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by Eastbridge, prenamed, towards the Company (the "Receivable").

3. Restatement of article 3 first paragraph of the Company's bylaws which shall henceforth read as follows:

" **3.1.** The issued share capital is set at EUR 43,216,907.16 (forty-three million two hundred sixteen thousand nine hundred seven Euro and sixteen cents) divided into 38,031 (thirty-eight thousand thirty-one) shares with a par value of EUR 1,136.36 (one thousand one hundred thirty-six Euro and thirty-six cents) each."

4. Miscellaneous.

IV. After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to increase the Company's share capital by an amount of one thousand one hundred thirty-six Euro and thirty-six cents (EUR 1,136.36) in order to raise it from its present amount of forty-three million two hundred fifteen thousand seven hundred seventy Euro and eighty cents (EUR 43,215,770.80) to forty-three million two hundred sixteen thousand nine hundred seven Euro and sixteen cents (EUR 43,216,907.16) by creation and issue of one (1) new share, with a nominal value of one thousand one hundred thirty-six Euro and thirty-six cents (EUR 1,136.36).

Subscription - Payment

Eastbridge, prenamed, here represented by Mr. Nicolas Cuisset, prenamed, by virtue of the a proxy dated December 2009, declares to subscribe for the New Share with a nominal value of one thousand one hundred thirty-six Euro and thirty-six cents (EUR 1,136.36) and to fully pay it up in the amount of one thousand one hundred thirty-six Euro and thirty-six cents (EUR 1,136.36), together with a share premium in the amount of fifty million Euro (EUR 50,000,000.-) by contribution in kind in the amount of fifty million one thousand one hundred thirty-six Euro and thirty-six cents (EUR 50,001,136.36) consisting in the conversion of the Receivable.

The total value of the contribution in kind is declared by Eastbridge to be of fifty million one thousand one hundred thirty-six Euro and thirty-six cents (EUR 50,001,136.36), which valuation is accepted by the Company and subject to an independent auditor's report, in accordance with article 32-1 (5) of the law on commercial companies, established by PricewaterhouseCoopers, having its registered office at 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which report concludes as follows:

Conclusion

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind does not correspond at least to the number and the nominal value, increased by the share premium, of the shares to be issued in counterpart."

The abovementioned report, being initialized *ne varietur* by the appearing persons, the members of the bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given to the undersigned notary by:

- the above mentioned auditor's report;
- a contribution declaration from Eastbridge, attesting that it is the unrestricted owner of the contributed Receivable,
- a declaration from the directors of the Company.

Effective implementation of the contribution

Eastbridge, prenamed, declares that:

- it is the unlimited owner of the assets to be contributed, which are freely transferable and are not subject to any kind of preemption right, purchase option by virtue of which a third party could request that the assets to be contributed or part of these be transferred to it.
- the assets to be contributed are free of any pledge, guarantee or usufruct.

Second resolution

The meeting resolves to restate article 3, first paragraph of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

"3.1 The issued share capital is set at EUR 43,216,907.16 (forty-three million two hundred sixteen thousand nine hundred seven Euro and sixteen cents) divided into 38,031 (thirty-eight thousand thirty-one) shares with a par value of EUR 1,136.36 (one thousand one hundred thirty-six Euro and thirty-six cents) each. "

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present resolutions of capital are estimated at approximately seven thousand Euro (EUR 7,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille neuf, le dix-sept décembre.

Par-devant Nous, Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Empik Centrum Investments S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 58.034 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 janvier 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 207 en date du 26 avril 1997. L'assemblée est ouverte sous la présidence de M. Nicolas Cuisset, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mme Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés et le nombre d'actions, qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il appert de cette liste de présence que toutes les trente-huit mille trente (38.030) actions de la Société, toutes entièrement libérées, sont représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à son ordre du jour. Il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence de mille cent trente-six Euro et trente-six cents (EUR 1.136,36) pour le porter de son montant actuel de quarante-trois millions deux cent quinze mille sept cent soixante-dix Euro et quatre-vingts cents (EUR 43.215.770,80) à quarante-trois millions deux cent seize mille neuf cent sept Euro et seize cents (EUR 43.216.907,16) par la création et l'émission d'une (1) nouvelle action d'une valeur nominale de mille cent trente-six Euro et trente-six cents (EUR 1.136,36) (la "Nouvelle Action").

2. Souscription par Eastbridge S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 118.954 ("Eastbridge"), de la Nouvelle Action d'une valeur nominale mille cent

trente-six Euro et trente-six cents (EUR 1.136,36), et libération intégrale d'un montant de mille cent trente-six Euro et trente-six cents (EUR 1.136,36), ainsi que d'une prime d'émission d'un montant de cinquante millions d'Euro (EUR 50.000.000,-) par paiement en nature consistant en la conversion d'une créance d'un montant total de cinquante millions mille cent trente-six Euro et trente-six cents (EUR 50.001.136,36) détenue par Eastbridge, précitée à l'encontre de la Société (la "Créance").

3. Modification de l'article 3 premier alinéa des statuts de la Société comme suit:

" 3.1. Le capital social est fixé à EUR 43.216.907,16 (quarante-trois millions deux cent seize mille neuf cent sept Euro et seize cents) représenté par 38,031 (trente-huit mille trente et une) actions d'une valeur nominale de mille cent trente-six Euro et trente-six cents (EUR 1.136,36) chacune."

4. Divers

IV. L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de mille cent trente-six Euro et trente-six cents (EUR 1.136,36) pour le porter de son montant actuel de quarante-trois millions deux cent quinze mille sept cent soixante-dix Euro et quatre-vingts cents (EUR 43.215.770,80) à quarante-trois millions deux cent seize mille neuf cent sept Euro et seize cents (EUR 43.216.907,16) par la création et l'émission d'une (1) nouvelle action d'une valeur nominale de mille cent trente-six Euro et trente-six cents (EUR 1.136,36).

Souscription - Libération

Eastbridge, précitée, ici représentée par M. Nicolas Cuisset, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en décembre 2009, déclare souscrire la Nouvelle Action d'une valeur nominale de mille cent trente-six Euro et trente-six cents (EUR 1.136,36), et la libérer intégralement pour un montant de mille cent trente-six Euro et trente-six cents (EUR 1.136,36), augmenté d'une prime d'émission d'un montant de cinquante millions d'Euro (EUR 50.000.000,-) par paiement en nature d'un montant total de cinquante millions mille cent trente-six Euro et trente-six cents (EUR 50.001.136,36) consistant en la conversion de la Créance.

La valeur totale de l'apport en nature est déclarée être de cinquante millions mille cent trente-six Euro et trente-six cents (EUR 50.001.136,36) par Eastbridge, précitée, laquelle estimation, acceptée par la Société, est sujette au rapport d'un réviseur d'entreprise indépendant conformément à l'article 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, qui est établi par PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et dont le rapport conclut comme suit:

Conclusion

"Sur base du travail effectué, aucun élément n'a attiré notre attention qui nous amènerait à croire que la valeur totale de l'apport en nature n'est pas au moins égale au nombre et à la valeur des actions, y compris la prime d'émission, à émettre en contrepartie."

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par le comparant, les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Preuve de l'existence et de la Valeur de l'apport

Preuve de l'existence de l'apport en nature a été donnée au notaire soussigné par:

- Le rapport du réviseur susmentionné,
- une déclaration de contribution de Eastbridge, attestant qu'elle est la propriétaire sans restriction de la Créance apportée,
- une déclaration des administrateurs de la Société.

Réalisation effective de l'apport

Eastbridge, précitée, déclare que:

- elle est seule propriétaire des actifs apportés, ceux-ci étant librement transmissibles et non sujette à aucune sorte de droit de préemption ou option d'achat en vertu desquelles un tiers pourrait demander que les actifs apportés, ou une partie desdits, lui soient transférés;
- les actifs apportés sont libres de tous gages, garanties ou usufruits.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 premier alinéa des statuts de la Société pour lui conférer la teneur suivante:

"3.1 Le capital social est fixé à EUR 43.216.907,16 (quarante-trois millions deux cent seize mille neuf cent sept Euro et seize cents) représenté par 38,031 (trente-huit mille trente et une) actions d'une valeur nominale de mille cent trente-six Euro et trente-six cents (EUR 1.136,36) chacune."

12980

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille Euro (EUR 7.000,-) Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, connues du notaire par leur nom, prénom, statut et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: N. CUISSET, R. UHL, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 18 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55155. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et associations.

Luxembourg, le 6 JAN. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010010656/199.

(100003100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

Finesse Holding S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 45.571.

Il résulte des décisions prises lors du Conseil d'Administration tenu en date du 30 novembre 2009 que:

- Monsieur Max GALOWICH, administrateur, a été nommé président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010011924/13.

(100005386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Mike S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 98, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 111.127.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement le lundi 26 octobre 2009

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide de révoquer Monsieur Yves BAILLY et la société Pilotron Holding SA de leurs fonctions d'administrateurs et de les remplacer par Madame Annick MOXHET, aide familiale, demeurant à B-4910 Theux, 14, route du Congrès et Monsieur Albert MOXHET, retraité, demeurant à B-4910 Theux, 7, rue des Prés des Lys. Leurs mandats d'administrateurs prendront fin lors de l'assemblée statutaire de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gaëtan MOXHET

Administrateur délégué

Référence de publication: 2010011907/15.

(100005298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

ProLogis France XLIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 86.433.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 30 novembre 2009 vingt-quatre (24) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c'ad, ProLogis European Finance VII Sàrl ont été transférées à ProLogis European Finance XVII Sàrl, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 30 novembre 2009 une (1) part sociale détenue dans la Société par son actionnaire unique, c'ad, ProLogis European Holdings VII a été transférée à ProLogis European Holdings XVII Sarl, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté. Cette cession de part sociale a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

ProLogis European Holdings XVII Sarl	1 part
ProLogis European Finance XVII Sarl	24 parts
Total	25 parts sociales

Le 30 novembre 2009.

ProLogis Directorship Sarl

Gérant

Représenté par Gareth Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010011877/25.

(100004785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

FC2I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 98.496.

La société EXCELIANCE S.A, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.412, représentée par son administrateur unique Monsieur Jonathan Beggato, et la société LE COMITIUM INTERNATIONAL SA immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83 527 représentée par son administrateur délégué Monsieur Jonathan Beggato démissionnent de leurs fonctions d'administrateurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 30 novembre 2009.

Le Comitium International SA / Exceliance S.A.

31, Val Sainte Croix L-1371 Luxembourg / 31, Val Sainte Croix L-1371 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2010011906/17.

(100005293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Savalmo S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 45.473.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 4 décembre 2009

Le siège social sera transféré de L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois à L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe, avec effet au 01.01.2010.

Référence de publication: 2010012011/10.

(100005408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Bäckerei vum Séi s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9166 Mertzig, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 102.137.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010011952/10.

(100005170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

PMT Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9759 Knaphoscheid, 9, Cité Im Dahl.

R.C.S. Luxembourg B 99.763.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010011953/10.

(100005166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

PerkinElmer Holding Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 150.464.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-third of December;

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

There appeared:

PerkinElmer, Inc., a company duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Massachusetts, United States of America, having its registered offices and its principle place of business at 940 Winter Street Waltham, Massachusetts 02451, United States of America, registered with the Secretary of the Commonwealth One Ashburton Place, Boston, Massachusetts, United States of America, under number 042052042 acting in its capacity as general partner of PerkinElmer International C.V., a company duly incorporated and validly existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Rigaweg 22, 9723 TH Groningen, the Netherlands, and registered with the Trade Register in the Netherlands under number 20088065

Here represented by Thomas Held, residing at Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity in which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated:

Section I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1^{er}. Form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited, liability company) governed by Luxembourg law as well as by the present Articles (the "Company").

Art. 2. Name. The Company's name is "PerkinElmer Holding Luxembourg".

Art. 3. Purpose. The Company's purpose is to invest, to acquire shares and to take interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities; to acquire through investments, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents, licences or other property as the Company shall deem fit; and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of such investments, interests or acquisitions, in whole or in part, on such conditions as the Company thinks fit.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions; grant to any company or entity that forms part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, or advance, or grant in favour of any third parties any security or guarantee to secure the obligations of such a company or entity, and borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is related, directly or indirectly, to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is in the city of Luxembourg, in the Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any place within the city of Luxembourg by means of a resolution of the sole manager, or, if there is more than one manager, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles or to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, by a resolution approved by a majority of shareholders holding at least seventy-five percent of the share capital of the Company.

The Company may have other offices and branch offices, both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

Section II - Capital - Shares

Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at sixty-three million forty-seven thousand two hundred seventy-two Euros (EUR 63,047,272) divided into sixty-three million forty-seven thousand two hundred seventy-two (63,047,272) shares with a nominal value of one Euro each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, by a resolution approved by a majority of shareholders holding at least seventy-five percent of the share capital.

Art. 7. Voting rights. Each share has identical voting rights and each shareholder has total voting rights commensurate with such shareholder's total ownership of shares.

Art. 8. Indivisibility of shares. As far as the Company is concerned, the shares are indivisible and the Company will recognise only one owner per share.

Art. 9. Transfer of shares. The shares are freely transferable between existing shareholders of the Company or when the Company has a sole shareholder.

Transfers of shares to non-shareholders are subject to the prior approval of a shareholder or shareholders holding at least seventy-five percent of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares must be transferred by written instrument in accordance with the law of the 10th August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

Art. 10. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company's share capital.

Section III - Managers

Art. 11. Appointment of the managers. The Company may be managed by one or more managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers.

No manager needs to be a shareholder of the Company. A manager shall be appointed by a resolution of the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, by a resolution approved by a shareholder or shareholders holding more than fifty percent of the share capital of the Company. The remuneration from time to time, if any, of the manager or managers shall be determined in the same manner.

A manager may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, by a resolution approved by a shareholder or shareholders holding more than fifty percent of the share capital of the Company.

Art. 12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Law or these Articles to the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, to the general meeting of shareholders, are deemed to be held by the sole manager or the board of managers, as the case might be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or, if there is more than one manager, by the sole signature of any of its managers.

The sole manager or the board of managers, as the case might be, may delegate power for one or more specific tasks to one or more ad hoc agents who need not be shareholders or managers of the Company. The sole manager or the board of managers will determine the powers, remuneration (if any), duration of appointment and any other relevant conditions of appointment of the agents of the Company from time to time.

Art. 13. Board of managers. Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also appoint a minutes' secretary, who need not be a manager or a shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed at the meeting, and the time and place of the meeting, shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the time set for the meeting, except when waived by the agreement of all the managers, or where all the managers are present or represented at the meeting in any event.

Any manager may appoint, by any form of written communication (such as letter or fax) another manager to act as his proxy at any meeting of the board of managers. A manager may represent more than one other manager in this way.

Any or all of the managers may participate in a meeting of the board of managers by telephone, videoconference, or any other suitable method of telecommunication, initiated from the Grand-Duchy of Luxembourg and allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to participation in person.

A meeting of the board of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present (in person, by proxy or by an alternative method as described above) not fewer than one half of the total number of managers, unless there are fewer than three managers in which case the quorum shall be all of the managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all of the managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Notes of the deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or by two managers. Copies of or extracts from such minutes shall be signed by the chairman or by two managers.

Art. 14. Liability of the managers. No manager assumes any personal liability for or in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles by reason of his position as a manager of the Company.

Section IV - Shareholders

Art. 15. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all the powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in the case of day-to-day procedures under normal operating conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company must be recorded in minutes or prepared in writing.

Art. 16. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case might be; or failing that by the statutory auditor or the supervisory board (if it exists); or failing that by a shareholder or shareholders holding more than fifty percent of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting, setting out the agenda, and stating the time and place of the meeting shall be sent to each shareholder at least eight days in advance of the time set for the meeting.

If all of the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed of the agenda for the meeting, then the meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may appoint, by any form of written communication (such as letter or fax or email) another person to act as such shareholder's proxy at any general meeting. Such other person need not be a shareholder of the Company.

Resolutions of general meetings of the shareholders are validly approved by the affirmative vote of a shareholder or shareholders holding more than fifty percent of the share capital of the Company.

If, at a general meeting, there is not a quorum of a shareholder or shareholders holding more than fifty percent of the share capital of the Company, then the meeting shall be adjourned and notice of the new date and time of the adjourned meeting shall be given to the shareholders by registered letter. Resolutions will be validly approved at this second meeting if approved by shareholders together holding a majority of the total share capital represented at the meeting, irrespective of the amount of the total share capital represented at the meeting.

Notwithstanding the above, resolutions to amend the Articles shall only be approved by the affirmative vote of a shareholder or shareholders representing a majority of the shareholders (in terms of the absolute number of shareholders) and holding at least seventy-five percent of the share capital of the Company.

The holding of shareholders meetings is not compulsory provided that the number of shareholders does not exceed twenty-five. In the absence of meetings, shareholders' resolutions may be validly approved in writing, with the same majorities required as for general meetings, provided that each shareholder receives by any form of written communication (such as letter, fax or email) prior to his written vote, the complete text of each resolution to be approved.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually within the Grand-Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at any other place as indicated in the convening notice, on the third Thursday of June or on the following business day if such day is a public holiday.

Section V - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

Art. 17. Financial year. The financial year of the Company starts on January 1st and ends on December 31st, with the exception of the first financial year, which will start today and end on December 31st, 2009.

Art. 18. Annual accounts. Each year, at the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case might be, shall draw up a balance sheet and a profit-and-loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, constituting altogether the annual accounts, and which will then be submitted to the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, to the shareholders for approval.

Art. 19. Profits. Any credit balance in the profit and loss account after deduction of expenses, costs, amortisations, charges and provisions, as such account is approved by the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, by the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when and whilst the legal reserve amounts to at least one-tenth of the share capital, but must be resumed if at any time the legal reserve falls below that amount for any reason.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or if there is more than one shareholder, by a resolution approved by the affirmative vote of a shareholder or shareholders holding more than fifty percent of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the shares held by the shareholders, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 20. Interim dividends. Notwithstanding the above, the sole manager or the board of managers, as the case might be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case might be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year the annual accounts of which have been approved, increased by carried-forward profits and distributable reserves, but decreased by carried-forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 21. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to a statutory auditor (commissaire) or, as the case might be, to a supervisory board comprising of more than one statutory auditor.

No statutory auditor needs to be a shareholder of the Company.

A statutory auditor shall be appointed by a resolution approved by a shareholder or shareholders holding more than fifty percent of the share capital of the Company and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his appointment. However, his appointment may be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of "the law of the 19th December 2002 concerning the register of trade and companies as well as the accountancy and annual accounts of undertakings" are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

Section VI - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, at a general meeting of shareholders by a resolution approved by the affirmative vote of a shareholder or shareholders representing a majority of the shareholders (in terms of the absolute number of shareholders) and holding at least seventy-five percent of the share capital of the Company.

Art. 23. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, at a general meeting of shareholders by a resolution approved by the affirmative vote of a shareholder or shareholders representing more than fifty percent of the share capital of the Company. The sole shareholder or the resolution (as appropriate) shall also determine the powers and remuneration of the liquidator or liquidators. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, to the shareholders proportionally to the shares that they hold.

Subscription - Payment

All the 63,047,272 shares, representing the entire share capital of the Company have been entirely subscribed by PerkinElmer International C.V., named above, and fully paid-up by a contribution in cash of an aggregate amount of one hundred twenty-five thousand Euros (the "Cash Contribution") and by a contribution in kind of shares held by PerkinElmer International C.V. in Wellesley B.V., a company duly incorporated and validly existing under the laws of the Netherlands, having its address at Rigaweg 22, 9723 TH Groningen, the Netherlands and registered with the Trade Register in the Netherlands under number 33283049, ("Wellesley") consisting of 49 shares (the "Wellesley Shares") representing around 12.154 % of its entire share capital valued at 62,922,272 Euros (the "Wellesley Shares Contribution" and together with the Cash Contribution, the "Contribution").

Evaluation

The value of the Wellesley Shares Contribution is set at EUR 62,922,272 (sixty-two million nine hundred twenty-two thousand two hundred seventy-two Euros) and has been valued by PerkinElmer International C.V. in its capacity as founding shareholder pursuant to a statement which has been produced to the notary.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the Cash Contribution and of the Wellesley Shares Contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Effective implementation of the contribution

PerkinElmer International C. V., in its capacity as contributor, represented as stated here-above, expressly declares that:

- (i) the Wellesley Shares are in registered form and are fully paid up;

- (ii) it is the sole legal owner and holder of all rights, title and interest in and to the Wellesley Shares;
- (iii) the Wellesley Shares are free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (iv) the Wellesley Shares are not the object of a dispute or claim;
- (v) the Wellesley Shares are freely transferable, with all the rights attached thereto;
- (vi) Wellesley is duly incorporated and validly existing under the laws of the Netherlands;
- (vii) to its knowledge Wellesley is not involved in court proceedings for the purposes of bankruptcy, liquidation, winding-up or transfer of assets to creditors, and there are no facts or circumstances known to PerkinElmer International C.V. on the date hereof, which could lead to such court proceedings; and
- (viii) all formalities subsequent to the transfer of the Wellesley Shares required under any applicable law have or will be carried out in order for the Wellesley Shares Contribution to be valid anywhere and towards any third party.

Founding shareholder's intervention:

PerkinElmer International C.V. above-named, represented as stated here-above, acknowledging having been previously informed of the extent of its liability, engaged as founding shareholder of the Company by reason of the Wellesley Shares Contribution, expressly agree with the description of the Wellesley Shares Contribution, with its valuation, with the effective transfer of the Wellesley Shares, and confirm the validity of the subscription and payment.

The documentation relating to the true and unconditional transfer of the Wellesley Shares has been considered convincing and sufficient and the Wellesley Shares Contribution is therefore effectively implemented.

Consequently, all the 63,047,272 shares of the Company have been fully paid up through the Contribution.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about seven thousand Euros (7,000.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

1. Alberto Chiaravallotti, born on March 21, 1963 in Milano, Italia and residing professionally at c/o Perkin Elmer, Imperiastraat 8, 1930 Zaventem, Belgium,

is appointed as manager of the Company for an undetermined duration.

2. The registered office of the Company shall be established at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, at the request of the above party appearing by power of attorney, this deed is worded in English followed by a French version. Also at the request of the above party, in the event of discrepancies between the English text and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set our hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, the said person signed with us, the Notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-trois décembre,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

A comparu:

PerkinElmer, Inc., une société de droit américain (Etat du Delaware) ayant son adresse principale et son siège social au 940 Winter Street Waltham, Massachusetts 02451, Etats Unis d'Amérique enregistrée auprès du "Secretary of the Commonwealth" One Ashburton Place, Boston, Massachusetts, USA sous le numéro 042052042 agissant en sa qualité de general partner de la société PerkinElmer International C.V., une société de droit hollandais, ayant son siège social à Rigaweg 22, 9723 TH Groningen, Pays-Bas, et immatriculée auprès du Registre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 20088065;

ici représentée par Thomas Held, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Ladite partie comparante, agissant es qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les "Statuts") d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Titre I^{er} - Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la "Société").

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est "PerkinElmer Holding Luxembourg".

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères, et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever, vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, incluant les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou consentir au profit de tiers des sûretés ou des garanties afin de garantir les obligations des sociétés précitées, ainsi qu'emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société pourra prendre toutes actions et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance conformément aux Statuts, ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II - Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à soixante-trois millions quarante-sept mille deux cent soixante-douze Euros (EUR 63.047.272) divisé en soixante-trois millions quarante-sept mille deux cent soixante-douze (63.047.272) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

Art. 7. Droits de vote. Chaque part confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 8. Indivisibilité des parts. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

Art. 9. Transfert des parts. Les parts sont librement cessibles entre associés ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de parts sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de parts sociales sont constatées par acte écrit conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi").

Art. 10. Rachat des parts. La Société peut racheter ses propres parts sociales pour autant que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social.

Titre III - Gérance

Art. 11. Nomination des gérants. La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société sera gérée par un conseil de gérance.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de l'un quelconque de ses gérants.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associés ou gérants de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Art. 13. Conseil de gérance. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, et l'heure et le lieu de la réunion, est donnée à l'ensemble des gérants au moins vingt-quatre heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par tout moyen de communication écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, initiée depuis le Grand-Duché de Luxembourg et permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue si au commencement de celle-ci la moitié du nombre total de gérants de la Société est présente en personne ou représentée, sauf lorsque le conseil de gérance est composé de moins de trois gérants auquel cas, le quorum sera de tous les gérants.

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote favorable de la majorité des gérants de la Société présents ou représentés.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux constituant un original et tous ensembles constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

Titre IV - Associés

Art. 15. Associé unique. Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 16. Assemblées générales. Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, à défaut par le commissaire ou le conseil de surveillance s'il existe, à défaut, par les associés représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins huit jours avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société.

Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée. Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts doivent être adoptées par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq. En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication écrit, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement au Grand-Duché de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre lieu indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de juin ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

Titre V - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception du premier exercice qui commence ce jour et se terminera le 31 décembre 2009.

Art. 18. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément à la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels qui seront soumis à l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, à tous les associés pour approbation.

Art. 19. Bénéfice. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par tous les associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution si cette réserve venait à être entamée.

Le bénéfice restant est affecté par l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société, décidant de sa distribution aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Art. 20. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social, sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social dont les comptes ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Art. 21. Audit. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la Société est confiée à un commissaire ou, le cas échéant, à un conseil de surveillance constitué de plusieurs commissaires.

Aucun commissaire n'a à être associé de la Société.

Le(s) commissaire(s) sont nommés par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant, leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les conditions de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

Titre VI - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote favorable de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

Art. 23. Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins cinquante pour cent du capital social de la Société, résolution qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations éventuelles. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.

Souscription - Paiement

L'intégralité des 63.047.272 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont été entièrement souscrites par PerkinElmer International C.V., prénommée, et entièrement libérées par une contribution en numéraire

à concurrence d'un montant de cent vingt-cinq mille Euros (l'"Apport en Numéraire") et par une contribution en nature d'actions détenues par PerkinElmer International C.V. dans la société Wellesley B.V. une société valablement constituée et ayant une existence légale en vertu du droit hollandais, ayant son siège social à Rigaweg 22, 9723 TH Groningen, Pays-Bas, et immatriculée auprès du Registre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 33283049 ("Wellesley") consistant en 49 actions (les "Actions de Wellesley") représentant aux alentours de 12,154% de son capital social, évaluées à 62.922.272 Euros (l'"Apport des Actions de Wellesley" et ensemble avec l'Apport en Numéraire, l'"Apport").

Evaluation

La valeur de l'Apport de Wellesley a été fixée à 62.922.272 EUR (soixante-deux millions neuf cent vingt-deux mille deux cents soixante-douze Euros) et a été évaluée par PerkinElmer International C.V. en tant que fondateur conformément à une déclaration produite au notaire.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuves de l'existence de l'Apport en Numéraire et de l'Apport de Wellesley ont été données au notaire instrumentant.

Mise en oeuvre effective de l'apport

PerkinElmer International C.V. en sa qualité de fondateur, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- (i) les Actions de Wellesley sont nominatives et entièrement libérées;
- (ii) il est seul propriétaire, et le seul détenteur, des droits, titres et intérêts attachés aux Actions de Wellesley;
- (iii) les Actions de Wellesley sont libres de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (iv) les Actions de Wellesley ne font l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- (v) les Actions de Wellesley sont librement transférables, avec tous les droits y attachés;
- (vi) Wellesley est dûment constituée et existe valablement selon les lois des Pays-Bas;
- (vii) à sa connaissance, Wellesley ne fait l'objet d'aucune procédure judiciaire de faillite, liquidation, dissolution ou de transfert d'actifs à ses créanciers, et il n'existe aucun fait ni aucune circonstance à la date des présentes qui pourrait conduire à de telles actions judiciaires;
- (viii) tous les actes ou formalités ont été accomplis et tous les consentements et approbations nécessaires ont été obtenus afin d'autoriser le transfert des Actions de Wellesley; et
- (ix) l'ensemble des formalités subséquentes au transfert des Actions de Wellesley requises en vertu des lois applicables ont été ou seront accomplies afin que l'Apport des Actions de Wellesley soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers.

Intervention du fondateur

PerkinElmer International C.V. prénommé, agissant en sa qualité de fondateur de la Société, reconnaissant avoir été préalablement informé de l'étendue de sa responsabilité, engagé en sa qualité de fondateur de la Société en raison de l'Apport des Actions de Wellesley, accepte expressément la description de l'Apport des Actions de Wellesley, son évaluation et le transfert effectif des Actions de Wellesley et confirme la validité de la souscription et du paiement.

La documentation relative à la transmission effective et inconditionnelle des Actions de Wellesley a été considérée comme convaincante et suffisante et en conséquence l'Apport des Actions de Wellesley est effectivement réalisé.

En conséquence, les 63.047.272 parts sociales de la Société ont été entièrement libérées par l'Apport.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à sept mille Euros (7.000.- EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Alberto Chiaravallotti, né le 21 mars 1963 à Milan, Italie et résidant professionnellement à c/o Perkin Elmer, Imperiastraat 8, 1930 Zaventem, Belgium, est nommé gérant pour une période indéterminée.
2. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête de la partie comparaissent en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 28 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57301. Reçu soixante-quinze euros (75 euros)

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 JAN. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010010561/485.

(100003174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

OZ Carbon Trading (Lux) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 125.057.

Il résulte des résolutions de l'Associé Unique en date du 15 décembre 2009, de la société OZ Carbon Trading (Lux) S.à r.l. que l'associé a pris les décisions suivantes:

1. Election des Gérants suivants pour une durée indéterminée à compter du 15 décembre 2009:

Monsieur Joël Frank, né le 14 avril 1955 à New York, aux Etats Unis d'Amérique, et ayant pour adresse professionnelle le 9 West 57th Street, 39th Floor, 10019 New York, Etats Unis d'Amérique.

Monsieur Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, aux Pays Bas, et ayant pour adresse professionnelle le 46A Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

Monsieur Robert van't Hoeft, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, aux Pays Bas, et ayant pour adresse professionnelle le 46A Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

Monsieur Jacob Mudde, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam, aux Pays Bas, et ayant pour adresse professionnelle le 46A Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

2. Démission du Gérant suivant à compter du 15 décembre 2009:

Manacor (Luxembourg) S.A., immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B9098, et don't le siège social se situe au 46A Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OZ Carbon Trading (Lux) S.à r.l.

Martinus Cornelis Johannes Weijermans

Gérant

Référence de publication: 2010011850/25.

(100004769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Bellecote S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 106.520.

Il résulte des décisions prises lors du Conseil d'Administration tenu en date du 24 novembre 2009 que:

- Monsieur Max GALOWICH, administrateur, a été nommé président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010011930/15.

(100005326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Pai Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 66.839.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège de la société en date du 14 décembre 2009

La clôture de la liquidation de la société Pai Investment S.A. a été prononcée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 14 décembre 2009 au siège social de la société.

Il résulte de cette assemblée que:

- Tous les livres et documents sociaux seront déposés et conservés au 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg durant une période de 5 ans à compter de la date de publication de l'assemblée générale statuant sur la clôture de la liquidation;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Pour la société Pai Investment S.A.

GALFIDES SA

po Signature

Son liquidateur

Référence de publication: 2010011577/22.

(100004287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Seema Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 18.584.620,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 135.615.

—
Il résulte de cessions de parts sociales datées du 20 octobre 2009, que:

- JANNE ESPEVALEN, résidant au 7, Hemingveien, N-0772 Oslo, Norvège a transféré 8.463 parts sociales ordinaires de catégorie A, 8.463 parts sociales ordinaires de catégorie B, 8.463 parts sociales ordinaires de catégorie C, 8.463 parts sociales ordinaires de catégorie D, 8.463 parts sociales ordinaires de catégorie E à SONDRE AARRESTAD, né le 16 juillet 1966 à Skien (Norvège) et résidant au 5, Neptunveien, N-0493 Oslo, Norvège.

- Kjell Sigurd STRANDENAES, résidant au 1D, Sorbyhaugen, N-0377 Oslo, Norvège a transféré 3.403 parts sociales ordinaires de catégorie A, 3.403 parts sociales ordinaires de catégorie B, 3.403 parts sociales ordinaires de catégorie C, 3.403 parts sociales ordinaires de catégorie D, 3.403 parts sociales ordinaires de catégorie E à SONDRE AARRESTAD, né le 16 juillet 1966 à Skien (Norvège) et résidant au 5, Neptunveien, N-0493 Oslo, Norvège.

- Kjell Sigurd STRANDENAES, résidant au 1D, Sorbyhaugen, N-0377 Oslo, Norvège a transféré 4.964 parts sociales ordinaires de catégorie A, 4.964 parts sociales ordinaires de catégorie B, 4.964 parts sociales ordinaires de catégorie C, 4.964 parts sociales ordinaires de catégorie D, 4.964 parts sociales ordinaires de catégorie E à Dan RAMUNDDAL, né le 14 janvier 1976 à Porsgrunn (Norvège) et résidant au 12C, Myrveien, N-1397 Nesoya, Norvège.

Il résulte de cessions de parts sociales datées du 21 octobre 2009, que:

- JANNE ESPEVALEN, résidant au 7, Hemingveien, N-0772 Oslo, Norvège a transféré 1.747 parts sociales ordinaires de catégorie A, 1.747 parts sociales ordinaires de catégorie B, 1.747 parts sociales ordinaires de catégorie C, 1.747 parts sociales ordinaires de catégorie D, 1.747 parts sociales ordinaires de catégorie E à Butterfield Trust (Guernsey) Limited, un Limited Partnership ayant son siège social au Glatigny Esplanade, BGU - GY1 3AP St. Peter Port, Guernsey.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Seema Management S.à r.l.

Christophe Cahuzac

Gérant

Référence de publication: 2010011856/30.

(100005252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

NF Lux Buildings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9230 Diekirch, route d'Ettebruck.

R.C.S. Luxembourg B 146.466.

In the year two thousand nine, on the twenty-third day of December.

Before US Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "NF Lux Buildings S.A.", a Société Anonyme (hereafter the "Company"), having its registered office at route d'Ettebruck, L-9230 Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 146.466, VAT nb 2009 2209 750, and incorporated by a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER (aforementioned) on June 3, 2009, published in the Mémorial, Recueil Spécial C number 1240, page 59498 on June 27, 2009.

The meeting is opened by Mr Etienne LESUISSE, Director, residing at Diekirch, being in the chair (hereafter the "Chairman"),

who appoints as secretary Mr Charles WEINQUIN, Director, residing at Diekirch. The meeting elects as scrutineer Mr Charles WEINQUIN, prenamed.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are recorded in an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary.

II. As it appears from the said attendance list, all the issued shares, representing the whole share capital of the Company, are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of twenty-seven million nine hundred ninety thousand Euros (EUR 27,990,000.-) in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) to twenty-eight million twenty-one thousand Euros (EUR 28,021,000) by the issue of twenty-seven million nine hundred ninety thousand (27,990,000) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares, to be fully paid-up with a share premium of a total amount of thirty five Cents (EUR 0,35) (the "New Shares");

2. Subscription and full payment of the twenty-seven million nine hundred ninety thousand (27,990,000) New Shares together with the share premium of a total amount of thirty five Cents (EUR 0,35) by contribution in kind consisting of all the assets and liabilities of LA Services S.à r.l., a Société à responsabilité limitée, duly incorporated and validly existing under Luxembourg laws having its registered office at Route d'Ettebruck, L-9230 Diekirch, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 146.465, VAT nb. 2009 2413 633,

3. Decrease of the subscribed capital of the Company by an amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) in order to reduce it from its present amount of twenty-eight million twenty one thousand Euros (EUR 28,021,000) to twenty-seven million nine hundred ninety thousand Euros (EUR 27,990,000) by the cancellation of thirty-one thousand shares of the Company with a nominal value of one EURO (EUR 1) each, which have been contributed to the Company, in order to avoid that the Company holds its own shares.

4. Amendment of the Article 5 first paragraph, of the Company's articles of association to give it the following content:

"The share capital is set at twenty seven million nine hundred ninety thousand Euros (EUR 27,990,000) represented by twenty seven million nine hundred ninety thousand (27,990,000) shares of one Euro (EUR 1) each, fully paid up."

5. Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the sole shareholder of the Company, the general meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to increase the Company's share capital to the extent of twenty-seven million nine hundred ninety thousand Euros (EUR 27,990,000.-) in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) to twenty-eight million twenty-one thousand Euros (EUR 28,021,000) by the issue of twenty-seven million nine hundred ninety thousand (27,990,000) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, to be fully paid-up with a share premium of a total amount of thirty-five Cents (EUR 0,35).

Second resolution

The general meeting resolves to agree to the subscription of all twenty-seven million nine hundred ninety thousand (27,990,000) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, together with a share premium of a total amount of thirty-five Cents (EUR 0,35) by LA Services S. à r.l., prenamed.

Subscription - Payment

Thereupon appeared LA Services S. à r.l., prenamed, duly represented by Mr. Charles WEINQUIN, with professional address at route d'Ettelbruck, L-9230 Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg and declares to subscribe to all twenty-seven million nine hundred ninety thousand (27,990,000) New Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and have them fully paid up in nominal value together with a share premium of a total amount of thirty five Cents (EUR 0,35) by a contribution in kind consisting of all its assets and liabilities, which are hereby transferred to and accepted by the Company at a value of twenty-seven million nine hundred ninety thousand Euros thirty five Cents (EUR 27,990,000.35), as documented by a contribution agreement.

The assets and liabilities contributed to the Company have been dealt with in a report in accordance with articles 26-1 and 32-1 (5) of the Luxembourg law on commercial companies dated August 10, 1915 as amended, issued by the independent auditor Ernst & Young Tax Advisory Services S.à r.l, with registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 88.073, which report concludes as follows:

Conclusion

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention which causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value to the 27.990.000 new shares with a nominal value of EUR 1 each, to be issued with total related share premium of EUR 0,35, hence total consideration amounting to EUR 27.990.000,35 Ernst & Young Tax Advisory Services S.à r.l."

Such report being initialed "ne varietur" shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Third resolution

The general meeting resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) to reduce it from its current amount of twenty-eight million twenty-one thousand Euros (EUR 28,021,000) Euros to twenty-seven million nine hundred ninety thousand Euros (EUR 27,990,000) by the cancellation of the thirty-one thousand (31,000) shares of the Company with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, which have been contributed to the Company, in order to avoid that the Company holds its own shares.

Fourth resolution

Pursuant to the above increase and decrease of capital, the general meeting resolves to amend Article 5 first paragraph, of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

"The share capital is set at twenty-seven million nine hundred ninety thousand Euros (EUR 27,990,000) represented by twenty-seven million nine hundred ninety thousand (27,990,000) shares of one Euro (EUR 1.-) each, fully paid up."

Fifth resolution

The general meeting of shareholders declares that NF Lux Buildings SA and LA Services S. à r.l. have signed the appropriated value-added tax option for one of the Contributed assets and got the pre-approval from the Luxembourg VAT authorities, in order to have the transfer of this Contributed Asset taxed from a VAT perspective. The VAT on this Asset corresponds to an amount of four million one hundred and ninety-eight thousand and five hundred Euros (EUR 4,198,500) computed on the taxable basis amounting to twenty-seven million nine hundred and ninety thousand Euro (EUR 27,990,000).

A copy of the signed VAT option is attached to the deed.

The general meeting of shareholders decides to grant power of attorney to M. Charles Weinquin, prenamed or to any manager of LA Services S. à r.l., each acting individually, to compare before the undersigned notary and to execute the "déclaration de mutation" in relation with the transfer of this Contributed Asset composed by some land and buildings from LA Services S. à r.l to NF Lux Buildings SA.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand seven hundred euro.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the same signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "NF Lux Buildings S.A." (ci-après la "Société"), avec siège social à la route d'Ettelbruck, L-9230 Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 146.466, n° TVA 2009 2209 750, et constituée suivant un acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER (précité) en date du 3 juin 2009, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 1240, page 59498 en date du 27 juin 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Etienne LESUISSE, directeur, demeurant à Diekirch, ci-après le "Président"),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Charles WEINQUIN, directeur, demeurant à Diekirch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Charles WEINQUIN, prénommé. Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

II. Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

III. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital de la Société à concurrence de vingt-sept millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille Euros (EUR 27.990.000.-) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000.-) à vingt-huit millions vingt et un mille Euros (EUR 28.021.000) par l'émission de vingt-sept million neuf cent quatre-vingt-dix mille (27.990.000) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, disposant des mêmes droits et obligations que les actions existantes, devant être entièrement libérées, assortie d'une prime d'émission d'un montant total de trente cinq Cents (EUR 0,35) (les "Actions Nouvelles");

2. Souscription et libération intégrale des vingt-sept million neuf cent quatre-vingt-dix mille (27.990.000) Actions Nouvelles avec leur prime d'émission d'un montant total de trente cinq Cents (EUR 0,35) par un apport se composant de tous les actifs et passifs de LA Services S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée et existant conformément aux lois luxembourgeoises, ayant son siège social à la route d'Ettelbruck, L-9230 Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 146.466, n° TVA. 2009 2413 633,

3. Réduction du capital de la Société à concurrence de trente et un mille Euros (EUR 31.000) afin de le réduire de son montant actuel de vingt-huit millions vingt et un mille Euros (EUR 28.021.000.-) à vingt-sept million neuf cent quatre-vingt-dix mille Euros (EUR 27.990.000.-) par l'annulation des trente et un mille actions de la Société d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1.-), chacune, contribuées à la Société, afin d'éviter que la société ne détienne ses propres parts sociales.

4. Modification de l'article 5 paragraphe premier des statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

"Le capital social est fixé à vingt-sept millions neuf cent quatre-vingt-dix mille Euros (EUR 27.990.000.-) divisé en vingt-sept millions neuf cent quatre-vingt-dix mille actions toutes ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) entièrement libérées."

5. Divers.

Ce qui précède ayant été approuvé par l'associé unique de la Société, l'assemblée générale a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt-sept millions neuf cent quatre-vingt-dix mille Euros (EUR 27.990.000.-) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000.-) à vingt-huit millions vingt et un mille Euros (EUR 28.021.000) par l'émission de vingt-sept millions neuf cent quatre-vingt-dix mille (27.990.000) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, disposant des mêmes droits et obligations que les actions existantes, devant être entièrement libérées, assortie d'une prime d'émission d'un montant total de trente cinq Cents (EUR 0,35).

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'approuver la souscription de toutes les vingt-sept millions neuf cent quatre-vingt-dix mille (27.990.000) Actions Nouvelles d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, avec la prime d'émission d'un montant total de trente cinq Cents (EUR 0,35) par LA Services S. à r.l., précitée.

Souscription - Paiement

La Services S.à r.l., précitée, dûment représentée par M. Charles WEINQUIN, avec adresse professionnelle à Route d'Ettelbruck, L-9230 Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, déclare souscrire aux vingt-sept millions neuf cent quatre-vingt-dix mille (27.990.000) Actions Nouvelles d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, Actions Nouvelles et les libérer intégralement en valeur nominale avec leur prime d'émission d'un montant total de trente-cinq Cents (EUR 0,35) par un apport en nature se composant de tous ses actifs et passifs qui sont transférés et acceptés par la Société pour une valeur de vingt-sept million neuf cent nonante mille Euros trente cinq cents (EUR 27.990.000,35), tels que spécifiés dans le contrat d'apport.

Les actifs et passifs apportés à la Société ont, conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises Ernst & Young Tax Advisory Services S.à r.l., ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88.073, dont le rapport conclut en langue anglaise comme suit:

Conclusion

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention which causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value to the 27.990.000 new shares with a nominal value of EUR 1 each, to be issued with total related share premium of EUR 0,35, hence total consideration amounting to EUR 27.990.000,35 Ernst & Young Tax Advisory Services S.à r.l."

Ledit rapport et le contrat d'apport, après avoir été signés "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être formalisés avec lui.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de trente et un mille Euros (EUR 31.000.-) afin de le réduire de son montant actuel de vingt-huit millions vingt et un mille Euros (EUR 28.021.000.-) à vingt-sept millions neuf cent quatre-vingt-dix mille Euros (EUR 27.990.000.-) par l'annulation des trente et un mille (31.000.-) actions de la Société d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune qui ont été apportées à la Société, afin d'éviter que la Société ne détienne ses propres actions.

Quatrième résolution

Suite à l'augmentation et à la réduction de capital ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 premier alinéa des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à vingt-sept millions neuf cent quatre-vingt-dix mille Euros (EUR 27.990.000.-) divisé en vingt-sept millions neuf cent quatre-vingt-dix mille (27.990.000) actions toutes ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) entièrement libérées."

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires déclare que NF Lux Buildings S.A. et LA Services S. à r.l. ont signées l'option TVA appropriée en relation avec l'Apport d'un des actifs et ont reçu l'accord de la part des autorités luxembourgeoises TVA afin d'avoir la TVA appliquée sur l'opération de transfert de cet actif apporté. La TVA correspond à un montant de quatre million cent quatre-vingt-dix-huit mille et cinq cent euros (EUR 4.198.500) et est calculée sur une base taxable de vingt-sept million neuf cent quatre-vingt-dix mille Euro (EUR 27.990.000). Une copie de l'option à la TVA est attachée à cet acte.

L'assemblée générale des actionnaires décide de mandater M. Charles Weinquin ou n'importe quel gérant de la société LA Services S. à r.l., pouvant agir chacun individuellement, afin de comparaître devant le notaire soussigné pour exécuter la "déclaration de mutation" en relation avec la mutation dudit actif composé de certains terrain et immeubles de la société LA Services S.à r.l. à la société NF Lux Buildings SA".

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ six mille sept cents euros.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, les mêmes personnes comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: LESUISSE, WEINQUIN, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 décembre 2009. Relation: EAC/2009/16371. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010010737/227.

(100003392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

ProLogis France XL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 87.178.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 30 novembre 2009 quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis European Finance IX Sàrl ont été transférées à ProLogis European Finance XVII Sàrl, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 30 novembre 2009 une (1) part sociale détenue dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis European Holdings IX a été transférée à ProLogis European Holdings XVII Sàrl, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté. Cette cession de part sociale a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

ProLogis European Holdings XVII Sàrl	1 part
ProLogis European Finance XVII Sàrl	499 parts
Total	500 parts sociales

Le 30 novembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010011873/25.

(100004844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Electro Avelca, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4670 Differdange, 135, rue de Soleuvre.

R.C.S. Luxembourg B 132.525.

L'an deux mille neuf, le deux décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Carlo SCHMIT, maître-électricien, né à Dudelange, le 10 février 1949, demeurant à L-3473 Dudelange, 19, an der Foxenhiel.

2) Monsieur Avelino GONCALVES BARROCO, maître installateur, né à Lamego (Portugal) le 12 juillet 1971, demeurant à L-4773 Pétange, 59, rue Prenzenbiérg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter qu'ils sont les seuls associés actuels de la société à responsabilité limitée "AVELCA S.à r.l.", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-3473 Dudelange, 19, an der Foxenhiel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 132525, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2575 du 12 novembre 2007,

et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide, suite à une cession de parts sociales sous seing privé du 7 novembre 2007, de modifier l'article 6 afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en "ELECTRO AVELCA" et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2.** La société prend la dénomination de "ELECTRO AVELCA"."

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Dudelage à L-4556 Differdange, 135, route de Zolwer, et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 5 comme suit:

" **Art. 5.** Le siège social est établi à Differdange."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de huit cents euros et les associés, s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. SCHMIT - A. GONCALVES BARROCO - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 09 décembre 2009. Relation GRE/2009/4562. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 05 janvier 2010.

Référence de publication: 2010010745/48.

(100003358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

**Scilly S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Scilly Holding S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 101.671.

L'an deux mille neuf, le neuf décembre.

Pardevant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "SCILLY HOLDING S.A.", une société anonyme holding, constituée suivant acte dressé par le ministère du notaire soussigné, daté du 07 juillet 2004, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 906 du 10 septembre 2004, page 43486,

enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 101 671, établie et ayant son siège social au 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg (la "Société").

Les statuts de la Société ne furent pas modifiés jusqu'à ce jour.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sophie ERK, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1.- Modification du statut fiscal de la Société régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés holding afin de soumettre la Société au statut fiscal des sociétés en participations financières - SOPARFI, ce qui induit la modification de l'article QUATRE (4) des statuts de la Société afin de refléter le changement du statut fiscal pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 4. "La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut enfin acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, immobilières, financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement."

2.- Modification de la dénomination sociale en "SCILLY S.A." et modification afférente de l'article premier (1^{er}) des statuts de la Société.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés "ne varietur" par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les huit cents (800) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

Après délibération, l'assemblée prend chaque fois et à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier le statut fiscal de la Société régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le statut fiscal des sociétés holding afin de soumettre la Société au statut fiscal des sociétés en participations financières - SOPARFI, ce qui induit la modification de l'article QUATRE (4) des statuts de la Société afin de refléter le changement du statut fiscal pour lui donner dorénavant la nouvelle teneur suivante:

Art. 4. "La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut enfin acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, immobilières, financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement."

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide, que suite à l'abandon par la Société de son statut "holding", de modifier la dénomination sociale en "SCILLY S.A." et de modifier en conséquence l'article PREMIER (1^{er}) des statuts de la Société de la façon suivante:

Art. 1^{er}. "Il existe une société anonyme luxembourgeoise dénommée: "SCILLY S.A."."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ces mêmes comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. ERK, B.D. KLAPP, A. FERNANDES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15222. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010010947/77.

(100003351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

Bristol-Myers Squibb Luxembourg International S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 89.590.

Suite à l'Assemblée Générale Annuelle en date du 29 décembre 2009 de la société Bristol-Myers Squibb Luxembourg International S.C.A. les décisions suivantes ont été prises:

1. Renouvellement des mandats des membres du conseil de surveillance de la Société à compter du 29 décembre 2009 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra en 2010:

a. Monsieur Douglas McCormack, né le 17 avril 1963 à New York, Etats Unis d'Amérique demeurant à 100 United Nations Plaza, 17th Floor, New York, NY 10017, Etats-Unis d'Amérique en fonction de membre du conseil de surveillance de la Société.

b. Monsieur Jeffrey Galik, né le 20 août 1962 à New Jersey, Etats Unis d'Amérique demeurant à 11, Manners Road Ringoes - 08551 New Jersey, Etats Unis d'Amérique en fonction de membre du conseil de surveillance de la Société.

c. Madame Sandra Leung née le 19 avril 1962 à New York, Etats Unis d'Amérique demeurant à 100, Hemloch Drive Stamford - 06902 Connecticut, Etats Unis d'Amérique en fonction de membre du conseil de surveillance de la Société.

2. Renouvellement du mandant du Réviseur d'entreprise à compter du 29 décembre 2009 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra en 2010:

Deloitte S.A. société anonyme, ayant son siège social au 560, Rue Neudorf, L-2220 Luxembourg en fonction de Réviseur d'entreprise de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Signatures

Agent domiciliaire

Référence de publication: 2010011857/26.

(100004935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Ability m3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 123.120.

In the year two thousand and nine, on the twenty-second of December.

Before Us, Maître Pierre PROBST, notary, residing in Ettelbruck.

There appeared:

Ability M3 Holdings S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number B 123.119,

represented by Mr Andreas PANAYIOTOU, Company Chairman, residing at High Warren, Theyden Mount, Epping, Essex CM 16 7PT, United Kingdom (Category A Manager) and

Mr. Alain PEIGNEUX, Manager, residing at L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde (Category B Manager),

and here represented by Mr. Patrick GOERGEN, maître en droit, with professional address at 25 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 21 December 2009, the said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, as sole shareholder, representing the entire share capital, of Ability M3 S.à r.l. (matr. 2006 2453 797), a private limited liability company, having its registered office at L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde,

incorporated pursuant to a deed of the notary Joseph ELVINGER, residing in Luxembourg, of 19 December 2006, published in Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 276, of 1 March 2007, page 13208,

registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number B 123.120.

has requested the undersigned notary to state that:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the end of the Company's financial year from 31 May to 31 December.

The current financial year, which has started on 1 June 2009, will end on 31 December 2009.

Second resolution

Pursuant to the above resolution, Article 17 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 17.** The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year."

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Ettelbruck, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known by the notary, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

A comparu:

la société à responsabilité limitée "Ability M3 Holdings S.à r.l." avec siège social à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro B 123.119,

représentée par Monsieur Andreas PANAYIOTOU, Administrateur de sociétés, demeurant à High Warren, Theyden Mount, Epping, Essex CM 16 7PT, Royaume-Uni (Gérant Catégorie A) et

Monsieur Alain PEIGNEUX, Gérant de sociétés, demeurant professionnellement à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde (Gérant Catégorie B),

ici représentée par Patrick GOERGEN, maître en droit, résidant professionnellement au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres (Royaume-Uni) le 21 décembre 2009, laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte.

Laquelle comparante agissant en sa qualité d'associée unique représentant l'intégralité du capital social, de la société à responsabilité limitée "Ability M3 S.à r.l." (matr. 2006 2453 797), avec siège social à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde,

constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 276, du 1^{er} mars 2007, page 13208,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro B 123.120.

L'associée unique a ensuite requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer la date de clôture de l'exercice social du 31 mai au 31 décembre.

L'année sociale en cours, qui a débuté le 1^{er} juin 2009 finira le 31 décembre 2009.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 17 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 17.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année."

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. GOERGEN, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 23 décembre 2009. DIE/2009/12159. Reçu soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME, DÉLIVRÉE AUX FINS DE LA PUBLICATION AU MÉMORIAL.

Ettelbruck, le 7 janvier 2010.

Pierre PROBST

Le notaire

Référence de publication: 2010012019/82.

(100005220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Generación Eléctrica Hispana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 120.137.

En vertu de la Loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, et en sa qualité de domiciliataire, la Société MAS Luxembourg (anciennement Management & Accounting Services S.à r.l., en abrégé MAS S.à r.l.), dénonce, avec effet au 31 janvier 2008, le siège social établi au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach de Generación Eléctrica Hispana S.à r.l. (anciennement BBWP Spain Holdings Lux S.à r.l.), société à responsabilité limitée immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B120137.

Generación Eléctrica Hispana S.à r.l. n'est donc plus domiciliée au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach et n'a plus son siège social à cette adresse depuis le 31 janvier 2008.

Munsbach, le 11 janvier 2010.

MAS Luxembourg

Stewart Kam Cheong

Gérant

Référence de publication: 2010011961/17.

(100005342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Infigen Energy Finance (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 118.826.

En vertu de la Loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, et en sa qualité de domiciliataire, la Société MAS Luxembourg anciennement Management & Accounting Services S.à r.l., en abrégé MAS S.à r.l.), dénonce, avec effet au 31 janvier 2008, le siège social établi au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach de Infigen Energy Finance (Lux) S.à r.l. (anciennement BBWP Finance Lux S.à r.l.), société à responsabilité limitée immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B118826.

Infigen Energy Finance (Lux) S.à r.l. n'est donc plus domiciliée au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach et n'a plus son siège social à cette adresse depuis le 31 janvier 2008.

Munsbach, le 11 janvier 2010.

MAS Luxembourg

Stewart Kam Cheong

Gérant

Référence de publication: 2010011962/17.

(100005364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Demeter Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 83.440.

Il résulte des décisions prises lors du Conseil d'Administration tenu en date du 23 novembre 2009 que:

- Monsieur Max GALOWICH, administrateur, a été nommé président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010011931/15.

(100005327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Imalia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 118.169.

Il résulte des décisions prises lors du Conseil d'Administration tenu en date du 3 novembre 2009 que:

- Monsieur Max GALOWICH, administrateur, a été nommé président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010011932/15.

(100005328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

ProLogis France LII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 104.618.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 30 novembre 2009 cinq cents quatre-vingt-dix-neuf (599) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis European Finance IX Sàrl ont été transférées à ProLogis European Finance XVII Sàrl, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 30 novembre 2009 une (1) part sociale détenue dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis European Holdings IX a été transférée à ProLogis European Holdings XVII Sàrl, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté. Cette cession de part sociale a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

ProLogis European Holdings XVII Sarl	1 part
ProLogis European Finance XVII Sarl	599 parts
Total	600 parts sociales

Le 30 novembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010011875/25.

(100004852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

B.C.O., Benelux Commercial Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

R.C.S. Luxembourg B 24.314.

CLÔTURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

Il résulte d'un jugement du 22 mai 2008, rendu par le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^e chambre, siégeant en matière commerciale (le Tribunal) que le Tribunal déclare closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Monsieur Yves Marchi

Le liquidateur

Référence de publication: 2010012038/13.

(100005261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Tickets International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 85.219.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 31 décembre 2009

Résolutions:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2009 comme suit:

Conseil d'administration:

M. Pascal Verdin-Pol, demeurant au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, président;
M. Andrea Castaldo, demeurant au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;
M. Sébastien Schaack, demeurant au 19-21 Bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010011895/23.

(10004945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Financial Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 82.355.

In the year two thousand and nine, on the seventeenth of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Financial Services Sàrl", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, incorporated by deed enacted on 25 May 2001, inscribed at the Luxembourg Trade Register number B 82.355, published in Mémorial C number 1152, on 12 December 2001 and whose Articles of Incorporation have been amended by deed enacted on 27 November 2002, published in Mémorial C number 194, on 22 March 2003, by deed enacted on 16 December 2003, published in Mémorial C number 183, on 13 February 2004, by deed enacted on 13 September 2007, published in Mémorial C number 2643, on 19 November 2007, by deed enacted on 23 October 2008, published in Mémorial C number 2801, on 20 November 2008 (the "Company").

The meeting is open at 4.30 pm and presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 6,000 (six thousand) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Waiving of notice rights;

2.- Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 40,000,000 (forty million dollar) so as to raise it from its present amount of USD 60,000,000 (sixty million dollar) to USD 100,000,000 (one hundred million dollar) by the issue of 4,000 (four thousand) new shares having a par value of USD 10,000 (ten thousand dollar) each, together with

a share premium of USD 360,000,000 (three hundred sixty million dollar) out of which USD 4,000,000 (for million dollar) shall be allocated to the legal reserve account of the Company;

3.- Subscription, intervention of the subscriber and payment of the increase by contribution in kind of shares;

4.- Subsequent amendment of article 8 (eight) of the articles of association of the Company in order to reflect the new share capital of the Company pursuant to the above resolutions.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole shareholder decides what follows:

First resolution:

The Company "Foster Wheeler (Gibraltar) Holdings Limited", a Company organized under the laws of Gibraltar and having its registered office at Town Range, Suite 1, Burns House, GBZ-Gibraltar; being the sole shareholder of the Company, waives its right to the prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The sole shareholder resolves further that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

The sole shareholder, exercising the powers devolved to the general meeting of shareholders, decides to increase the issued share capital by USD 40,000,000 (forty million dollar), so as to raise it from its present amount of USD 60,000,000 (sixty million dollar) to USD 100,000,000 (one hundred million dollar) by the issue of 4,000 (four thousand) new shares having a par value of USD 10,000 (ten thousand dollar) each, together with a share premium of USD 360,000,000 (three hundred sixty million dollar) out of which USD 4,000,000 (for million dollar) shall be allocated to the legal reserve account of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting in one share of "Foster Wheeler Inc.", a Company organized under the laws of Delaware, United States of America.

Third resolution:

The shareholder accepts the subscription of the new shares by himself, that is to say:

- "Foster Wheeler (Gibraltar) Holdings Limited", prenamed, for all the 4,000 (four thousand) new shares having a par value of USD 10,000 (ten thousand dollar) each to be issued.

Contributor's intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the aforementioned Company "Foster Wheeler (Gibraltar) Holdings Limited", here represented by Regis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, which will remain here annexed;

which declares to subscribe to the 4,000 (four thousand) new shares having a par value of USD 10,000 (ten thousand dollar) each and to pay them up as well as the share premium by a contribution in kind hereafter described:

Description of the contributions

one hundred shares of common stock of "Foster Wheeler Inc." with no par value, a Company incorporated under the laws of Delaware, representing 100 % of the share capital of this latest Company and owned by "Foster Wheeler (Gibraltar) Holdings Limited" prenamed; this contribution being valued at USD 400,000,000 (four hundred million dollar), remunerated by issue of 4,000 (four thousand) new shares in the Company.

Evaluation

The net value of this contribution in kind is evaluated at USD 400,000,000 (four hundred million dollar).

The subscriber requests that this total amount of the contribution has to be considered as share capital for a total amount of USD 40,000,000 (forty million dollar) and as share premium for an amount of USD 360,000,000 (three hundred sixty million dollar) out of which USD 4,000,000 (for million dollar) shall be allocated to the legal reserve account of the Company.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the ownership and the value of such shares has been given to the undersigned notary by the Memorandum of Articles of Association of the concerned companies and by a declaration issued by the managers of the Company attesting the current number of shares, their ownership, and their true valuation in accordance with current market trends and by a balance sheet of "Foster Wheeler (Gibraltar) Holdings Limited" dated as of the date of this deed.

Effective implementation of the contribution

"Foster Wheeler (Gibraltar) Holdings Limited", contributor prenamed here represented as stated here above, declares:

- all the shares are fully paid up;
- such shares are in registered form;
- there exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him, other than the pledge of one share of common stock of Foster

Wheeler Inc. to BNP Paribas as Administrative Agent under a Security Agreement dated as of 13 October 2006 (as modified and supplemented and in effect from time to time); provided, however, that the transfer of such share is permitted under such Security Agreement;

- such shares are legally and conventionally freely transferable;
- they have checked that these shares are owned by "Foster Wheeler (Gibraltar) Holdings Limited";
- all formalities shall be carried out in Delaware in order to formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Manager's intervention

Thereupon intervene:

- a) Mr Rakesh Jindal, with professional address at NJ-08822 Flemington, 29, Bluebird Court;
- b) Mr Frank Przygodda, with professional address at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

here represented by Mr Régis Galiotto, prenamed by virtue of a proxy which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, each of them personally and solidarily legally engaged as managers of the Company by reason of the here above described contribution in kind, both of them expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of these shares, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the sole shareholder decides to amend the article 8 (eight) of the Articles of Association to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at USD 100,000,000 (one hundred million dollar) represented by 10,000 (ten thousand) shares with a par value of USD 10,000 (ten thousand dollar) each."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about six thousand eight hundred Euros (6,800.-EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 5.00 pm.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le dix-sept décembre.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Financial Services S.à r.l.", ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 82.355, constituée suivant acte reçu le 25 mai 2001, publié au Mémorial C, numéro 1152, du 12 décembre 2001 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu le 27 novembre 2002, publié au Mémorial C numéro 194, du 22 mars 2003, suivant acte reçu le 16 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 183, du 13 février 2004, suivant acte reçu le 13 septembre 2007, publié au Mémorial C numéro 2643, du 19 novembre 2007, suivant acte reçu le 23 octobre 2008, publié au Mémorial C numéro 2801, du 20 novembre 2008.

L'assemblée est ouverte à 16.30 heures, et présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 6,000 (six mille) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Renonciation au droit de convocation préalable

2.- Augmentation du capital social de la société à concurrence d'un montant de USD 40,000,000 (quarante millions de dollars) pour le porter de son montant actuel de USD 60,000,000 (soixante millions de dollars) à USD 100,000,000 (cent millions de dollars) par l'émission de 4,000 (quatre mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de USD 10,000 (dix mille dollars) chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission globale de USD 360,000,000 (trois cent soixante millions de dollars), dont USD 4,000,000 (quatre millions de dollars) alloués à la réserve légale de la société.

3.- Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les parts sociales nouvelles par apport en nature d'actions,

4.- Modification afférente de l'article 8 (huit) des statuts afin de refléter le nouveau capital social en concordance avec les résolutions qui précèdent

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

La société "Foster Wheeler (Gibraltar) Holdings Limited", une société régie par le droit de Gibraltar et ayant son siège social à Town Range, Suite 1, Burns House, GBZ-Gibraltar; associé unique renonce à ses droits de convocation, reconnaît avoir été suffisamment informé au préalable sur les points portés à l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. L'associé unique décide ensuite que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à sa disposition endéans une période suffisante pour lui permettre d'examiner attentivement chaque document.

Deuxième résolution:

L'associé unique exerçant les prérogatives dévolues à l'assemblée, décide d'augmenter le capital social à concurrence de USD 40,000,000 (quarante millions de dollars) pour le porter de son montant actuel de USD 60,000,000 (soixante millions de dollars) à USD 100,000,000 (cent millions de dollars) par l'émission de 4,000 (quatre mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de USD 10,000 (dix mille euro) chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission distribuable globale de USD 360,000,000 (trois cent soixante millions de dollar) dont USD 4,000,000 (quatre millions de dollars) alloués à la réserve légale de la société, le tout intégralement par l'apport réalisé en nature d'actions d'une société ayant son siège social dans l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique.

Troisième résolution:

L'associé accepte la souscription des parts sociales nouvelles par lui-même, à savoir:

- "Foster Wheeler (Gibraltar) Holdings Limited", prédésignée, pour l'intégralité des 4,000 (quatre mille) parts sociales nouvelles à émettre d'une valeur nominale de USD 10,000 (dix mille euro) chacune.

Intervention de rapporteur - Souscription - Libération

Intervient ensuite aux présentes la société prédésignée "Foster Wheeler (Gibraltar) Holdings Limited", représentée par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration lui-délivrée sous seing privé, qui demeurera annexée au présente;

laquelle a déclaré souscrire les 4,000 (quatre mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de USD 10,000 (dix mille euro) chacune et les libérer intégralement ainsi que la prime d'émission par un apport en nature ci-après décrit.

Description de l'apport

Les 100 (cent) actions sans valeur nominale, de la société "Foster Wheeler Inc." une société régie par les lois de l'Etat du Delaware, représentant 100 % (cent pour cent) du capital social de cette dernière; cet apport étant évalué à USD 400,000,000 (quatre cent millions de dollars), rémunéré par l'émission de 4,000 (quatre mille) parts sociales nouvelles de la société.

Evaluation

La valeur nette de cet apport en nature est évaluée à USD 400,000,000 (quatre cent millions de dollars).

Le souscripteur déclare que la valeur totale de l'apport fait à la société doit être considérée comme du capital pour un montant de USD 40,000,000 (quarante millions de dollars) et comme une prime d'émission pour un montant de USD 360,000,000 (trois cent soixante millions de dollars) dont USD 4,000,000 (quatre millions de dollars) alloués à la réserve légale de la société.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur de ces actions a été donnée au notaire instrumentant par les statuts des sociétés concernées et une déclaration émise par les gérants de la société attestant le nombre actuel d'actions, leur appartenance et leur valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

Réalisation effective de l'apport

"Foster Wheeler (Gibraltar) Holdings Limited", prédésigné, apporteur ici représenté comme dit ci-avant, déclare:

- que les actions de "Foster Wheeler Inc." sont entièrement libérées;
- qu'il est le seul plein propriétaire et possédant les pouvoirs de disposer de ces actions conventionnellement et librement transmissibles, n'existant aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- que toutes formalités seront réalisées au Delaware, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties;

Intervention des gérants

Sont alors intervenus:

a) Monsieur Rakesh Jindal, demeurant à NJ-08822 Flemington, 29, Bluebird Court

b) Monsieur Frank Przygodda, demeurant à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll

ici représentés par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée, agissant en qualité de gérants de la société.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement personnellement et solidairement engagés en leur qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, tous les deux marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites actions, et confirment la validité des souscriptions et libération.

Quatrième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, l'associé unique décide de modifier l'article 8 (huit) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital social est fixé à USD 100,000,000 (cent millions de dollars) divisé en 10,000 (dix mille) parts sociales de USD 10,000 (dix mille dollars) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ six mille huit cents Euros (6.800.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.00 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. GALIOTTO, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 21 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55496. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010010635/229.

(100003342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

ING PFCE Top Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 95.703.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Référence de publication: 2010012136/10.

(100004708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.
